

**Commune
De
GINGSHEIM**



**Département du Bas-Rhin
Arr. de Strasbourg - Campagne**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juillet 2012

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire
Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 9

Absents : -

Procurations : -

Mise en place du bassin de rétention versant Sud

Le maire rappelle aux conseillers que la mise en place du bassin de rétention versant Sud a été votée lors du Conseil Municipal du 12 juin 2012.

Il confirme avoir mandaté M. Batt de la Chambre d'Agriculture afin que ce dernier prenne contact avec M. Hartz de Saessolsheim, propriétaire de la parcelle impactée par le nouveau bassin.

En parallèle, M. Laugel Alphonse, informé très rapidement de la décision du Conseil municipal a remis à M. Gross ses renseignements d'état civil ainsi que les coordonnées des deux autres propriétaires en indivision de la parcelle n° 207, section 16, également concernée pour ces travaux à venir.

Malgré l'intervention de M. Batt, M. Hartz ne semble toujours pas vouloir vendre sa parcelle malgré une proposition financière acceptable votée lors du CM du 14/04/2010. Le Maire propose de revoir Messieurs Hartz et Batt sur le terrain début Aout 2012. Il proposera une dernière fois de façon ferme l'offre financière et indiquera que la Commune lui adressera un courrier recommandé précisant les modalités de l'entretien, ainsi qu'une date butoir (le 20 aout 2012) à laquelle il devra nous indiquer sa décision.

En date de Mi-Juin 2012, M. Gross a demandé à M. HUFSCMITT du Conseil Général de nous proposer pour fin aout 2012 un nouveau cahier de charges afin de consulter pour la maîtrise d'œuvre. De la décision de M. Hartz dépendra directement le contenu de ce cahier des charges.

En effet, en cas de vente, la mise en place du bassin prendrait 3 à 4 mois, Artelia possédant une approche technique de ce bassin quasiment définie.

En cas de refus de vente, le cahier des charges serait soumis à une D.U.P. (demande d'utilité publique) et une procédure d'expropriation à l'encontre de M. Hartz serait mise en route. Il est à noter que les délais de réalisation de ce bassin pourrait alors aller jusqu'à 3 ans. Le bassin ne serait implanté au mieux qu'en 2015.

M. Gross rappelle l'enjeu sécurité et protection des résidents de la commune. A ce titre, il demande au Conseil de valider en cas de besoin la procédure d'expropriation de M. Hartz. Cette mesure est votée à l'unanimité par les membres du Conseil le 24 juillet 2012.

En revanche, en cas d'accord sur la vente, le Conseil vote à l'unanimité l'approbation de cette acquisition et donne pouvoir à M. Gross de signer l'acte de cession.

Le Maire revient également sur le sujet des fascines et précise que les orages de cette année mettent en évidence des endroits supplémentaires où l'implantation de fascines serait à envisager.

Un devis sera demandé au Conseil général sur la base de celui des fascines en cours de réalisation à partir du mois d'Octobre. Pour ce faire le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en place de 30 mètres linéaires supplémentaires.

La demande de subvention sera adressée en semaine 31.

Réfection volets, porte entrée et boiserie bâtiment Mairie - Ecole

Le Maire présente aux conseillers 5 devis concernant la réfection de la peinture des volets, de la porte d'entrée et du portail du bâtiment Mairie-Ecole.

4 devis de réfection, et 1 devis de remplacement à neuf.

Suite à la présentation et à l'analyse des devis, la Société BRO NNER Charles, de Hochfelden est retenue pour un montant HT de 2.591,98€

Les travaux seront réalisés au courant du mois d'Aout, afin de ne pas perturber le rythme scolaire.

Le Conseil vote à l'unanimité ce choix et donne pouvoir au Maire de signer le devis retenu en « Bon pour accord ».

Réfection signalisation au sol, Rue Principale

Le Maire présente aux conseillers 2 devis concernant la réfection de la signalisation au sol de la Rue principale. En effet, malgré que d'importants travaux soient prévus par le Conseil général en 2013, il est nécessaire pour des questions de sécurité de procéder à cette réfection.

Suite à la présentation et à l'analyse des devis, la Société EG SIGNALISATION, de Wasselonne est retenue pour un montant HT de 1.287€

Les travaux seront réalisés en semaine 32/2012.

Le Conseil vote à l'unanimité ce choix et donne pouvoir au Maire de signer le devis retenu en « Bon pour accord ».

Points divers

1/ Concernant la réfection de l'escalier arrière de l'église, le Maire invite M. FUSSLER Jérôme à la table du Conseil afin de présenter les démarches en cours à ce sujet. En effet, ce dernier indique aux conseillers qu'il est nécessaire de présenter en commission préfectorale un dossier technique précis afin d'obtenir les agréments de mise aux normes d'accès aux handicapés.

Sur la base d'éléments directement liés à l'emplacement de cet escalier, M. Fussler s'engage à définir un cahier de charges qu'il remettra en semaine 31/2012 en Mairie, afin que le Maire appose sa signature et valide le projet.

La commune pourra alors déposer sa demande en commission, qui statuera du bienfondé de cette opération.

2/ M. Gross indique avoir participé à la première réunion de travail concernant le projet de lotissement de la Foncière du Rhin. Les transactions immobilières sont finalisées et cette réunion eut pour but de réunir les différents intervenants.

Les travaux débuteront fin du mois d'août avec l'ES pour le démontage du matériel existant, suivie de l'intervention de l'entreprise WICKER qui procèdera à diverses opérations d'assainissement en collaboration avec le Sictu et le SDEA.

3/ Le Maire présente aux conseillers une lettre de remerciements de M. JC Hauber concernant l'accueil réservé lors de la célébration de son Jubilé sacerdotal d'argent le dimanche 24 juin 2012.

4/ M. Hofstetter aborde le sujet du vagabondage de chiens et souhaite savoir où en est cette affaire. Plusieurs témoignages indiquent que malgré les plaintes déposées et la visite de la gendarmerie, les chiens ont encore été aperçus hors de la propriété de Mme Gilliot.

Le Maire précise qu'un dépôt de plainte a été déposé par la factrice mordue fin Juin, et que la gendarmerie a informé le secrétariat qu'un des deux chiens, le Montagne des Pyrénées était décédé. L'affaire est à suivre et des précautions seront

à prendre à la rentrée scolaire. M. Hofstetter indique à ce sujet qu'il serait opportun de procéder à la réfection du portail de l'école, qui ne ferme plus.

5/ Le Maire indique que la Commune projette l'achat de nouveaux luminaires pour les décorations de Noël, le parc de décorations étant des plus vétustes.

Le Maire clôture la séance à 23h00.

Registre de Conseil Municipal du 24 juillet 2012

Rendu exécutoire le 27 juillet 2012

Suite à l'affichage et à la diffusion le 27 juillet 2012

Et la transmission en préfecture le 26 et 27 juillet 2012

Le Maire
Dominique Gross

CM 24072012-DGSN